



GROUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

**DEUXIEME REUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL INTER-DISCIPLINAIRE
SUR L'ELABORATION D'UN CADRE LEGAL APPROPRIE
REGISSANT LE SECTEUR PRODUITS FORESTIERS
NON LIGNEUX EN AFRIQUE CENTRALE**

11 – 13 avril 2007

Hôtel Azur, Yaoundé, Cameroun

RAPPORT FINAL

Yaoundé, avril 2007

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. CEREMONIE D'OUVERTURE.....	3
3. PRESENTATION DES EXPOSES.....	4
4. PRESENTATION DU PREMIER DRAFT DE LOI MODELE.....	6
5. ELABORATION D'UN CHRONOGRAMME DES ACTIVITES.....	8
6. CEREMONIE DE CLOTURE.....	9
7. ANNEXES.....	10
7.1 Programme de l'atelier.....	10
7.2 Discours d'ouverture de la COMIFAC.....	12
7.3 Liste des participants.....	14
7.4 Principaux points de discussion pendant l'atelier.....	15
7.5 Discours de clôture de la COMIFAC.....	16

1. INTRODUCTION

Du 11 au 13 avril 2007 s'est tenue à l'hôtel Azur de Yaoundé, Cameroun, la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire sur l'élaboration d'un cadre légal approprié régissant le secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique Centrale, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » (GCP/RAF/398/GER).

La réunion, présidée par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), M. Raymond Ndomba Ngoye avait pour but dans un premier temps de discuter et de valider le premier draft de loi modèle sur les PFNL élaboré lors de la première réunion du groupe de travail interdisciplinaire, tenue du 24 au 26 janvier 2007 dans les mêmes locaux. Dans un second temps d'y apporter des amendements plus consistants en vue d'élaborer une deuxième mouture devant être distribuée auprès des décideurs politiques, des institutions de recherche, des partenaires au développement et des acteurs concernés par le secteur PFNL.

Ce modèle de loi ayant des ambitions de changer positivement le cadre légal des PFNL, devrait être appliqué au niveau sous-régional (par exemple dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale 'CEMAC', les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale 'COMIFAC') ou adapté au niveau national.

La réunion a regroupé une dizaine de participants y compris les membres du groupe de travail interdisciplinaire composé d'un juriste, d'un représentant du secteur privé, d'un représentant de la société civile, des consultants nationaux et des représentants du projet GCP/RAF/398/GER. La liste des participants est jointe en annexe.

La réunion a été modérée par M. Valentine Achanchio, avec comme rapporteur M. Armand Asseng Zé.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par deux interventions, a eu lieu le mercredi 11 avril 2007 dans l'après-midi, après la présentation des participants et le déjeuner.

Le Conseiller Technique de la FAO, M. Sven Walter, dans son intervention a commencé par souhaiter la bienvenue à tous les participants à la réunion, notamment Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Il a exprimé sa gratitude aux membres du groupe de travail pour le travail effectué entre les deux réunions du groupe. Par la suite, après s'être étalé sur l'historique du groupe de travail, il a informé les participants de la tenue probable dans les prochains mois d'un atelier sous-régional afin de valider la loi modèle. Cet atelier sera probablement co-organisé par la COMIFAC, la FAO et la Coopération Allemande au Développement (GTZ).

Pour finir son propos et dans l'optique de soumettre une proposition de loi modèle consistante au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Walter, se référant à la première réunion du groupe de travail, a souhaité qu'il y ait le même niveau de discussion, avec des débats justes, "chauds" et constructifs.

Le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a été l'occasion de souhaiter à tous les participants la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour à Yaoundé à ceux venus d'ailleurs. Après avoir renouvelé la gratitude de la COMIFAC à tous les partenaires au développement regroupés au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) singulièrement la FAO pour les appuis multiformes apportés aux pays de l'espace COMIFAC à travers notamment plusieurs projets relatifs à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale, il a signalé que le thème du projet GCP/RAF/398/GER fait partie intégrante du Plan de Convergence de la COMIFAC à travers *les axes stratégiques n°1 (Harmonisation des politiques), n°2 (Connaissance de la ressource) et n°5 concernant la valorisation des ressources forestières.*

Il a terminé son intervention en soulignant que la mission assignée aux participants est d'une importance capitale à telle enseigne que les résultats auxquels ils aboutiront, constitueront une première dans la sous-région.

La distribution des cartes ZOPP après le discours d'ouverture a permis aux participants d'exprimer leurs attentes quant à la présente assise. De cet exercice, ont été identifiés entre autres les besoins suivants :

- Les PFNL sont pris en compte dans les réglementations des pays de l'espace COMIFAC ;
- Les débats relatifs à la loi modèle sur les PFNL sont constructifs et cohérents ;
- La loi modèle est discutée, amendée et validée ;
- Les critiques faites par les participants sur le draft de la loi modèle sont accompagnées des propositions concrètes ;
- La loi modèle proposée est suffisamment enrichie ;
- Les attentes spécifiques des acteurs des filières PFNL sont discutées ;
- Un projet de fonds spécial pour le développement du secteur PFNL est mis en place ; et
- Les aspects techniques de la durabilité des PFNL sont multipliés.

En ce qui concerne le document à élaborer, les participants ont tenu à préciser qu'il s'agit d'une loi type/d'orientation. Sachant que la loi modèle, de visée sous-régionale, ne prendra pas en compte tous les aspects détaillés du secteur PFNL, il reviendra à chacun des Etats de l'adopter selon son contexte.

3. PRESENTATION DES EXPOSES

Dans le souci d'avoir une bonne base de discussion pour tous les participants, M. Armand Asseng Zé, consultant FAO a résumé les résultats de la première réunion du groupe de travail interdisciplinaire. Lors de cette assise 13 thématiques ont été identifiées qui devraient être incluses dans une loi modèle : contexte et justification, définition des PFNL, régime de propriété des PFNL domestiqués, droit d'usage, procédures d'obtention des titres d'exploitation, fiscalité sur les PFNL, contrôle et suivi de la fiscalité sur les PFNL, infractions et sanctions, inventaires et quotas, modes de gestion, organisation institutionnelle, renforcement des capacités, transformation.

M Asseng Ze a terminé son propos en présentant les activités menées par le groupe de travail interdisciplinaire entre les deux rencontres et les résultats attendus de la deuxième réunion.

La suite de la rencontre était réservée à la présentation de trois études supplémentaires qui ont été commanditées par la FAO et le groupe de travail afin de donner des éclaircissements sur les thèmes suivants :

- Perspectives d'une fiscalité appropriée promouvant le commerce et la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale : cas du Cameroun ;

- Identification et analyse des acteurs intervenant dans les filières des PFNL ;
- Synthèse bibliographique des normes d'inventaire des PFNL en Afrique Centrale.

Dr. Jean Lagarde Beti dans sa présentation sur les perspectives d'une fiscalité appropriée promouvant le commerce et la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale, s'est focalisé sur le cas du Cameroun et le système fiscal relatif aux PFNL d'origine végétale. Après l'analyse des mécanismes fiscaux appliqués au Cameroun, il a fait une analyse comparée dans les différents pays d'Afrique Centrale en matière de fiscalité relative aux PFNL. De celle-ci, on retiendra que :

- tous les pays du bassin du Congo prélèvent des taxes sur les PFNL destinés à l'exploitation à but commercial;
- ces pays utilisent des tarifs fiscaux qui diffèrent d'un produit à l'autre, excepté le Cameroun;
- la délivrance du titre d'exploitation est subordonnée au paiement de la totalité des droits fiscaux, excepté le Cameroun ;
- le système de gestion des recettes fiscales utilisé est celui des quotas partagés, excepté au Congo – Brazzaville (totalité de la taxe sur les PFNL pour le Fonds forestier); et
- la part des retombées des ventes des PFNL devant revenir aux collectivités locales n'est pas claire, excepté en RCA.

Pour conclure, il s'est référé de même qu'au début de sa présentation sur le Cameroun, où compte tenu des avancées relevées dans les secteurs bois d'œuvre ou chasse en matière de redistribution des recettes fiscales dans ce pays, il recommande :

- qu'un fonds spécial de développement du secteur PFNL soit institué;
- qu'une redevance spéciale pour l'exploitation des PFNL soit instituée de manière compétitive dans toutes les zones où sont récoltées ces produits, avec une répartition qu'il conviendra de décider;
- que les cahiers des charges actuels soient complétés par des obligations pour les détenteurs des titres de réaliser certaines œuvres sociales.

La suite de cette présentation a été l'objet de débats/discussions pertinents de la part des participants. Les aspects suivants ont été au centre des discussions :

- *Fiscalité générale et fiscalité spécifique* : Les participants ont remarqué que sur le terrain, les acteurs/opérateurs économiques exerçant dans le domaine des PFNL confondent la fiscalité générale et la fiscalité spécifique relative à ces produits. Du fait que la première concerne tous les commerçants d'une localité, à l'exemple du droit de marché, ils se sont concentrés sur la fiscalité spécifique des PFNL.
- *Cible à privilégier dans la fiscalité l'Etat ou les populations locales*. Il a été proposé, après avoir listé les taxes qui existent en matière de PFNL au Cameroun et dans les autres pays membres de la COMIFAC, de répondre aux demandes exprimées par la population avant de jeter un regard sur les caisses de l'Etat.
- *Recouvrement de la fiscalité* : Bien que certains participants aient trouvé nécessaire d'augmenter la fiscalité des PFNL, d'autres par contre, après avoir noté le mauvais taux de son recouvrement, ont proposé d'améliorer ce processus.
- *Mise en place d'un fonds spécial de développement des PFNL* : Ce fonds, tout en finançant certaines activités, devrait contribuer à la valorisation de ces produits.
- *Modalités de paiement du titre d'exploitation* : Les participants ont proposé de payer en tranche, tout en précisant que les mécanismes de paiement sont à l'appréciation de chaque Etat.
- *Gestion centralisée et gestion décentralisée des PFNL* : Il a été proposé de décentraliser la gestion des PFNL quitte aux agents de l'Etat de faire preuve d'honnêteté et de professionnalisme.

- *Produits domestiqués* : Après moules débats sur le sujet, les participants vont retenir comme ressources végétales domestiquées, celles qui ne se retrouvent plus en milieu naturel et celles qu'on retrouve encore en milieu naturel et qui sont plantés.
- *Partenariat entre exploitants forestiers (UFA) et exploitants des PFNL* : Les participants, après avoir noté que le partenariat exige le partage des charges, ont trouvé intéressant l'association entre les responsables des concessions forestières et les détenteurs des titres d'exploitation des PFNL.

Suite aux débats intenses sur la fiscalité des PFNL, Mme Elise Touko, consultante FAO, a présenté son exposé sur l'identification et l'analyse des acteurs intervenant dans les filières des PFNL, où les points suivants ont retenu l'attention des participants :

- *Relation entre secteur public et secteur privé* : Les participants ont réitéré la nécessité d'une meilleure collaboration entre les deux secteurs.
- *Disponibilités des PFNL* : Il a été proposé, après avoir remarqué le problème de la rareté de ces produits en milieu naturel, d'émettre des solutions adéquates pour y remédier.
- *Intérêts des acteurs* : Il a été proposé de trouver un compromis entre les différents intérêts des acteurs de PFNL.

La troisième étude sur la synthèse des normes d'inventaires de PFNL a été présentée par M. Armand Asseng Zé en lieu et place de M. Blaise Teicheugang empêché. De cette présentation, les participants ont exprimé le besoin d'avoir un résumé simple, clair et compréhensible sur les normes d'inventaires des PFNL en Afrique Centrale selon qu'il s'agit des feuilles, des écorces, des fruits, etc.

4. PRESENTATION DU PREMIER DRAFT DE LOI MODELE

Le premier draft du projet de loi modèle d'Afrique Centrale sur la gestion durable des PFNL a été présenté jeudi matin, 12 avril, par M. Robinson Djeukam, consultant légal principal de la FAO et du groupe de travail interdisciplinaire. Le document comprenait les parties suivantes :

- Première partie : Justification ;
- Deuxième partie : Dispositions générales ;
- Troisième partie : Accès aux PFNL ;
- Quatrième partie : Filières des PFNL ;
- Cinquième partie : Dispositions fiscales ;
- Sixième partie : Infractions et sanctions ;
- Septième partie : Dispositions institutionnelles et renforcement des capacités ;
- Huitième partie : Dispositions finales.

A la différence des précédents exposés, la méthodologie utilisée pour la présentation du premier draft de la loi modèle consistait à parcourir point par point tout le document, quitte à l'ensemble des participants de faire des amendements au fur et à mesure aussi bien sur sa structure que sur son contenu.

Les points saillants étaient mis de côté afin d'être débattus/approfondis une fois la totalité du document parcourue. Bien qu'ayant été au centre des discussions, les participants reviendront sur les deux aspects que sont le titre d'exploitation et la fiscalité où les résultats des travaux réalisés par les consultants ont été d'un apport remarquable. D'autres points exigeant des explications détaillées ont été prévus pour les annexes.

Les participants, ayant trouvé la structure présentable tout en recommandant des annexes donnant des informations supplémentaires, ont jugé nécessaire de s'étendre uniquement sur le fonds/contenu de la loi modèle où devront être ressortis tous les éléments devant contribuer à l'amélioration du secteur PFNL en Afrique Centrale. Certains sont revenus sur la

dénomination du document qui peut être : Loi type, loi modèle, guide etc. Durant la révision du document, les points suivants ont été au centre des échanges :

- *Importance des PFNL* : Il a été proposé de prévoir un annexe portant sur l'importance socio-économique des PFNL commentée avec des données statistiques (chiffres) fiables.
- *Définitions des termes* : Une fois de plus, les participants ont eu du mal à définir certains termes entre autres : PFNL (animal et végétal), petits et gros opérateurs économiques, gestion durable. Il en est de même des critères d'identification des PFNL où les difficultés de classement des chenilles, les insectes et des escargots ont été observées.
- *Droits d'accès* : Les participants ont débattu sur les quantités et les types de PFNL à commercialiser au titre du droit d'usage ainsi que les limites territoriales autorisées pour la vente de ces produits.
- *Titre d'exploitation* : Tel que signalé plus haut, ce point est parmi ceux qui ont été l'objet de discussions concernant :
 - le responsable des inventaires : l'Etat à travers un fonds spécial ou les bénéficiaires des titres d'exploitation des PFNL ;
 - la nécessité pour chaque Etat de dresser une liste des PFNL majeurs/phares ;
 - la segmentation des acteurs pour l'octroi des titres d'exploitation ;
 - l'existence d'un seul titre d'exploitation ;
 - l'attribution des titres d'exploitation par voie d'adjudication ou de gré à gré : avantages et inconvénients ;
 - l'interdiction faite aux détenteurs des titres d'exploitation de les céder/louer à une tierce personne;
 - la suppression ou non de l'agrément ;
 - les pièces composant le dossier d'agrément ;
 - le silence de l'administration suite à la demande du permis d'exploitation vaut l'approbation et l'attribution du précieux document ;
- *Prélèvement* : Il a été proposé de prévoir une annexe sur les techniques de récolte des PFNL selon qu'il s'agit des feuilles, écorces, fruits, etc. Par ailleurs, chaque titre d'exploitation devrait avoir un cahier de charge.
- *Transformation* : Dans cette optique, les participants ont proposé d'y adopter une politique fiscale incitative, aussi, d'introduire la notion de conservation dans la transformation.
- *Commercialisation* : Il a été proposé d'exclure les lettres de voiture pour les populations locales.
- *Fiscalité* : De même que le titre d'exploitation les points suivants ont été l'objet de discussions concernant :
 - les produits à fiscaliser ;
 - l'exigence de la fiscalité pour les produits à exporter tels que la gomme arabique ;
 - l'utilisation de la fiscalité comme instrument de promotion, de transformation, de contrôle d'exportation et de gestion des PFNL ;
 - la récupération par l'agent forestier des PFNL abandonnés ; et
 - la vulgarisation des textes relatifs à la fiscalité.

D'autres points ont retenu l'attention des participants tels que :

- la loi sur la quarantaine végétale ;
- la corruption dans le milieu forestier dont ses coûts peuvent aller jusqu'à 20% de la valeur ;
- l'implication des nationaux à la gestion des ressources forestières ; et
- la prise en compte des produits saisonniers lors de l'attribution des titres d'exploitation ;

Sur la base des discussions qui ont eu lieu le 12 et la matinée du 13 avril, le draft de la loi modèle a subi une révision générale. La suite revenait aux participants d'élaborer un plan de travail une fois achevée la deuxième réunion.

5. ELABORATION D'UN CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Parmi les résultats attendus de la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire, figure la mise sur pied des préparatifs du prochain atelier sous-régional sur le cadre légal régissant le secteur PFNL à savoir : i) l'élaboration d'un plan de travail entre la deuxième réunion et cet atelier; ainsi que les propositions des dates pour la tenue de cet atelier. Le tableau 1 résume les idées émises par les participants sous cet angle.

Tableau 1 : Chronogramme des activités du groupe de travail

N°	Activités/actions	Contenus/précisions de l'activité à mener	Personnes responsables	Délai d'exécution	
1	Mise en forme du draft de la loi modèle	Organiser le document	Djeukam	16 avril 2007	
2	Avis et compléments des membres du groupe	Compléter les argumentaires	groupe de travail	30 avril 2007	
3	Elaborer les annexes	Annexe 1 : L'importance socio-économique des PFNL en Afrique Centrale (01 page maxi)	Ouseynou Ndoye	30 avril 2007	
4		Annexe 2 : Définitions des PFNL : Contexte + tableau sur les termes utilisés (01 page maxi)	Sven Walter	30 avril 2007	
5		Annexe 3 : Critères d'identification des PFNL majeurs.	Nathalie	30 avril 2007	
6		Annexe 4 : Citer les pièces constitutives du dossier de demande (01 page maxi)	Ndouga	30 avril 2007	
7		Annexe 5 : Exemple de cahier des charges (01 page maxi)	Beti / Ndouga	30 avril 2007	
8		Annexe 6 : Résumés de l'étude sur la fiscalité.	Beti	30 avril 2007	
9		Annexe 7 : Résumés de l'étude sur les acteurs	Touko	30 avril 2007	
10		Annexe 8 : Résumés de l'étude sur les normes d'inventaire	Blaise	30 avril 2007	
11		Rapport de la 2ème réunion	Document succinct	Armand	20 avril 2007
12		Production version finale loi modèle	Intégration de tous les commentaires et annexes	Robinson	10 mai 2007
13	Commentaires sur la version finale	Réception des avis du groupe et finalisation	Groupe de travail /Robinson	15 mai 2007	
14	Version finale des rapports des consultants	Prise en compte des commentaires de l'atelier et des orientations de l'équipe FAO	Consultants	30 avril 2007	
15	Diffusion via web	Collecte des avis	FAO /PFNL	30 mai 2007	
16	Concertation avec les pays		FAO /PFNL	Juin - juillet 2007	
17	Atelier sous régional de validation		FAO /COMIFAC /GTZ	Septembre -octobre 2007	
18	Finalisation de la loi modèle		FAO	Octobre 2007	
19	Soumission pour adoption par le conseil des Ministres		SE COMIFAC	Juin 2008	

6. CEREMONIE DE CLOTURE

Après le tour de table ayant permis aux participants d'évaluer positivement la réunion, M. Sven Walter avant de remercier les participants dans son mot de fin, a souhaité vivement que tout ce travail accompli attirerait l'attention des décideurs politiques et des autres acteurs afin de promouvoir le secteur PFNL en Afrique Centrale.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC dans son mot de clôture a félicité tous les participants pour l'excellent travail fait en un temps record sur un thème aussi complexe que celui de la réglementation du secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale. Il a terminé en souhaitant à la consultante de la FAO venue hors du Cameroun un bon retour dans son pays.

7. ANNEXES

7.1 Programme de l'atelier

Mercredi, 11 avril 2007

- 12 :30 Arrivée et présentation des participants
- 13 :00 Déjeuner
- 14 :30 Ouverture de la réunion (*M. Sven Walter, FAO ; M. Raymond Ndonga Ngoye, COMIFAC*)
- 14 :45 Introduction des participants (Modérateur)
- Attentes des participants
 - Attentes de la COMIFAC
 - Discussion et adoption de l'agenda de la réunion
- 15 :30 Résumé des résultats de la première réunion du groupe de travail interdisciplinaire (*M Armand Asseng Zé*)
- 15 :45 Pause café
- 16 :00 Présentation des études supplémentaires devant intégrer la proposition de loi modèle (10 minutes présentation & 20 minutes discussion)
- Perspectives d'une fiscalité appropriée promouvant le commerce et la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale (*Jean Lagarde Betti*)
 - Identification et analyse des acteurs intervenant dans les filières des PFNL (*Elise Touko*)
 - Synthèse des normes d'inventaires de PFNL (*Blaise Teicheugang*)
- 17 :30 Résumé et présentation de l'agenda pour jeudi (Modérateur)

Jeudi, 12 avril 2007

- 8 :30 Présentation de l'agenda du jour (Modérateur)
- 8 :40 Présentation du premier draft de loi modèle sur les PFNL (*M. Robinson Djeukam*)
- 9 :00 Discussion sur la proposition de la loi modèle
- Sur la structure (commentaires généraux)
 - Sur le contenu (paragraphe par paragraphe)
- 10 :00 Pause café
- 10 :15 Continuation des discussions
- 12 :30 Déjeuner

14 :00	Continuation ou constitution des groupes de travail pour discuter sur les aspects spécifiques
16 :00	Pause café
16 :15	Continuation
17 :30	Résumé (Modérateur/Rapporteur)

Vendredi, 13 avril 2007

8 :30	Présentation de l'agenda du jour (Modérateur)
8 :40	Validation de la loi modèle et/ou restitution des groupes de travail (<i>Modérateur</i>)
10 :00	Pause café
10 :15	Discussion <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de travail jusqu'à l'atelier sous-régional sur le cadre légal • Identification des dates pour l'atelier sous-régional sur le cadre légal
12 :30	Mots de clôture de la réunion (FAO, COMIFAC)
13 :00	Déjeuner

7.2 Discours d'ouverture de la COMIFAC

Par M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

Monsieur le Conseiller Technique de la FAO, Coordonnateur du projet "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)",
Mesdames et Messieurs,
Chers participants,

Je suis une fois de plus très honoré de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture des travaux de la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire mis en place pour l'élaboration d'un cadre légal approprié régissant le secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale.

Aussi, voudrais-je saisir l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter à tous les participants qui ont bien voulu faire le déplacement de l'Hôtel AZUR la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour à Yaoundé à ceux venus d'ailleurs.

Permettez-moi également de renouveler la gratitude de la COMIFAC à tous les partenaires au développement regroupés au sein du PFBC singulièrement la FAO pour les appuis multiformes apportés aux pays de l'espace COMIFAC à travers notamment plusieurs projets relatifs à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale.

Je tiens enfin à transmettre les vives félicitations de Monsieur Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi, Secrétaire Exécutif/COMIFAC, à Monsieur le Coordonnateur du projet "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour les efforts qu'il déploie dans la conduite du projet, dont l'importance du thème n'est plus à démontrer car faisant partie intégrante du plan de convergence à travers les axes stratégiques n°1 (Harmonisation des politiques), n°2 (Connaissance de la ressource) et n°5 concernant la valorisation des ressources forestières.

Les assises qui vont nous réunir ici pendant trois jours, font suite à celles des 24, 25 et 26 janvier dernier au cours desquelles, les membres du groupe de travail (mis en place au terme de l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire tenu à Limbé du 28 juin au 1^{er} juillet 2006) ont analysé les contraintes majeures du cadre légal régissant le secteur PFNL et ont identifié les éléments clefs à inclure dans une loi modèle dont l'ébauche est soumise à votre examen.

La présente réunion, deuxième du genre a donc pour objectifs de :

- Discuter et valider le draft de loi modèle sur les PFNL ; et
- D'y apporter des amendements consistants en vue d'élaborer une deuxième mouture à soumettre aux autres parties prenantes notamment les décideurs politiques, les institutions de recherche, les partenaires au développement, etc.

Mesdames, Messieurs,

La mission qui nous est assignée est d'une importance capitale à telle enseigne que les résultats auxquels nous aboutirons constitueront une première dans notre sous-région.

Je souhaite donc plein succès à nos travaux et déclare ouverts, les travaux de la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire mis en place pour l'élaboration d'un cadre légal approprié régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale.

Vive la Coopération Internationale ;
Vive la COMIFAC ;

Je vous remercie.

7.3 Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Adresses/Téléphones	E-mail
1	Ndomba Ngoye Raymond	Secrétaire Exécutif Adjoint COMIFAC	B.P 20 818 Yaoundé Tél : (237) 221 35 11/902 70 67	ndombangoye@yahoo.fr
2	Walter Sven	Conseiller Technique FAO	B.P 281 Yaoundé Tél : (237) 722 37 71	Sven.Walter@fao.org
3	Knoop Daniel	Cadre Associé FAO	B.P 281 Yaoundé Tél : (237) 453 18 73	Daniel.Knoop@fao.org
4	Djeukam Robinson	Consultant FAO	B.P 3430 Yaoundé Tél : (237) 998 77 94	rdjeukam@cedcameroun.org
5	Nyare Nathalie	Consultant FAO	B.P 15040 Libreville Tél : (241) 0533 20 27	nyaren@yahoo.fr
6	Ndougua André	Président Syndicat STIEPFS (Secteur privé)	B.P 5959 Douala Tél : (237) 996 03 91	stiepfs@yahoo.fr ittc_cam@yahoo.fr
7	Ndoye Ousseynou	CIFOR	B.P 2008 Messa, Yaoundé Tél : (237) 223 75 22	o.ndoye@cgiar.org
8	Asseng Zé Armand	Consultant FAO	Tél : (237) 718 61 83	assengze@yahoo.fr
9	Achanchio Valentine	Modérateur	B.P 12014 Yaoundé Tél : (237) 984 29 55	Achancho_va@yahoo.fr
10	Touko Elise	Consultant FAO	Tél : (237) 971 24 99	noukoli@yahoo.fr
11	Beti Jean Lagarde	Consultant FAO	Tél : (237) 730 32 72	betlagarde@yahoo.fr
12	Tieguhong Julius	Coordonnateur projet FAO	B.P 281 Yaoundé Tél : (237) 562 22 22	chupezi@yahoo.co.uk

7.4 Principaux points de discussion pendant l'atelier

Les points suivants ont été documentés lors de la réunion sur les cartes ZOPP.

Tableau 2 : Points de discussion portant sur la fiscalité relative aux PFNL

Utilisation d'une combinaison des instruments fiscaux	Mettre en place un fonds spécial de développement des PFNL	Comment faire pour mieux connaître la ressource, les inventaires sont coûteux	Taxe de régénération : faut-il payer avant ou après l'obtention du titre d'exploitation
Obligation pour l'Etat à bien utiliser la taxe de régénération	Lister les taxes qui pourraient être considérées dans la sous-région	Seulement fiscalité en aval pour les produits uniquement exportés	Traçabilité documentaire ?
Comment le recouvrement de la fiscalité peut se faire	L'effectivité du quota partagé en Afrique Centrale (FFN)	Redevances PFNL ? • Faune	Problème de quotas : • inventaires, • CITES

Tableau 3 : Autres points de discussion portant sur le cadre légal des PFNL

Mercuriales ?	Méconnaissance de la ressource : à qui la faute	Produits agricoles : loi sur la quarantaine végétale	Le choix du système camerounais
Valeur mercuriale et taxation, plus de nuance	Que faire des exploitants qui vendent les lettres de voiture à d'autres	La question des produits domestiqués	Recouvrement des taxes et augmentation
Recommandation pour les échanges transfrontaliers en Afrique Centrale	Les PFNL importants pour le social ou pour le revenu de l'Etat	Partenariat entre exploitant forestier (UFA) et exploitant des produits spéciaux	Décentralisation= désordre ?? Pourquoi ?
Comment le cadre légal peut résoudre le problème de conflit entre les acteurs des PFNL	Alléger l'obtention d'agrément : pourquoi pas	Relation détenteurs des UFA et récolteurs des PFNL	Qui privilégier dans la fiscalité : les populations ou l'Etat
			Est-il possible d'avoir une fiscalité commune pour les PFNL dans l'espace COMIFAC

Tableau 4 : Points de débat sur les acteurs et les inventaires de PFNL

Ministère du commerce : • Licence d'exporter • Services de change	Favoriser la collaboration entre secteur public/secteur privé	Où sont les normes d'inventaires des PFNL en Afrique Centrale ?	Agrément pour les ruraux
Les acteurs : appropriation de la récolte des PFNL	Nécessité d'une plus grande collaboration entre les institutions publiques	Renforcement des capacités des chasseurs, par rapport à quoi ?	Pourquoi parler de la faune ?
Comment trouver un compromis entre les différents intérêts des acteurs	Exploiter les travaux du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC	Pourquoi le cadre légal doit proposer des plages des prix ? et le Ministère du commerce ?	Propositions concrètes pour le problème de rareté des ressources.
Est-ce que les grossistes ont un problème avec la généralisation de la taxe			

7.5 Discours de clôture de la COMIFAC

Par M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

Monsieur le Conseiller Technique de la FAO, Coordonnateur du projet "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)",
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur et un réel plaisir que je prends la parole ici au nom de la COMIFAC à l'occasion de la clôture de la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire mis en place pour l'élaboration d'un cadre légal approprié régissant le secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter tous les participants pour l'excellent travail fait en un temps record sur un thème aussi complexe que celui de la réglementation du secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale.

Le nombre et la qualité des interventions durant les travaux ont été remarquables, nous venons donc de franchir une étape très importante en proposant aux Etats de l'espace COMIFAC un guide essentiel leur permettant de réglementer l'exploitation, la commercialisation et la valorisation des PFNL afin de garantir une gestion durable de cette tranche très importante des ressources forestières prisées par une grande partie des populations de nos Etats.

C'est donc ici, le lieu de renouveler la gratitude de la COMIFAC à tous les participants pour le travail accompli qui du reste est assorti d'une feuille de route dont la mise en œuvre ne devrait souffrir d'aucune difficulté.

La COMIFAC par ma voix exhorte la FAO à accompagner davantage la COMIFAC comme elle le fait depuis un certain temps à travers ses trois projets d'appui à la COMIFAC relatifs à la mise en œuvre du plan de convergence.

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions auxquelles nous avons abouti l'ont été grâce à notre professionnalisme mais aussi grâce au modérateur qui a su gérer le temps malgré la complexité des débats. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude. C'est aussi le moment de souhaiter à la consultante de la FAO venue hors du Cameroun un bon retour dans son pays.

Sur ce et au nom de la COMIFAC, je déclare clos les travaux de la deuxième réunion du groupe de travail interdisciplinaire mis en place pour l'élaboration d'un cadre légal approprié régissant le secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale.

Vive la Coopération Internationale ;
Vive la COMIFAC ;

Je vous remercie.